

Assemblée générale

Date : 22.10.2022

Heure : 17h03

Lieu : Champéry, Palladium

Réunion organisée par :	FMBV	Type de réunion :	Assemblée générale
Mené par :	Gaspard Vignon	Secrétaire :	Claude Schmidli

Participants :

Délégués des sociétés membres de la FMBV, comité FMBV (Gaspard Vignon, Eric Bellon, Dominique Robyr, Edith Frei) et commission musicale FMBV (Fabrice Reuse, Abbet Séverine, Josef Fosserat,). Cédric Pochon, membre ACMV, Aloys Maillard, Membre d'honneur, Christian Bohnet, président ACMV, André Ferrari, Président des Vétérans du Valais Romand.

Excusés :

Jérôme Favre, ancien président FMBV, Jean-Maurice Delasoie, membre d'honneur, Claude Schmidli, membre comité FMBV.

Compte-rendu

Point de l'ordre du jour : 1	Ouverture de l'assemblée	Intervenant : Gaspard Vignon
------------------------------	--------------------------	------------------------------

Après les salutations d'usage, Gaspard Vignon ouvre l'assemblée générale.

Partie statutaire : l'assemblée se déroule une fois par année, une semaine avant l'assemblée de l'ACMV dans la localité organisatrice du prochain festival, les convocations des membres avec l'ordre du jour doivent être envoyées 20 jours avant l'assemblée.

Si une société demande un ajout dans les divers, ceci doit se faire 30 jours avant l'assemblée au comité de la FMBV.

Gaspard Vignon nous dresse la liste de l'ordre du jour.

Mr Jaques Berra nous présente sa commune : Champéry. Le village de Champéry est une très ancienne station de tourisme. Il est entouré sur trois côtés de montagnes. On pratique le tennis depuis 1860. Le train est arrivé en 1906. En 1939 constriction du premier téléphérique, 3^{ème} de Suisse, pour les sports d'hiver. Dans le Palladium tous les sports de glace sont praticables. Stéphane Lambiel, avec son école de patinage. Il y a 1400 habitants au village et plus de 9000 lits touristiques. Un des atouts des portes du soleil est le Multipass qui offre des activités des 2 côtés de la frontière en été. Il remercie le comité d'organisation pour son travail et lui souhaite plein succès pour le festival 2023.

Point de l'ordre du jour : 2	Hommage aux défunts	Intervenant : Gaspard Vignon
------------------------------	---------------------	------------------------------

Mr le curé, Laurent Ndambi, nous parle de nos anciens et nous lit un texte sacré. Il bénit les sociétés et les personnes présentes. Il finit avec le Notre Père.

L'écho de la montagne joue un choral de circonstance.

Point de l'ordre du jour : 3	de du Appel des sociétés	Intervenant : Gaspard Vignon
-------------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

Rappel statutaire ; chaque société est tenue de se faire représenter à cette assemblée des délégués. Une amende de 100 francs sera facturée aux sociétés absentes.

22 sociétés de la FMBV répondent présentes pour cette assemblée. L'écho du Trient Vernayaz s'est excusé. Pour rappel, la présence d'un délégué de chaque société est obligatoire sous peine d'amende.

Point de l'ordre du jour : 4	Nomination des scrutateurs	Intervenant : Gaspard Vignon
-------------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------

Aloys Maillard et Julien Fournier sont nommés scrutateurs.

Point de l'ordre du jour : 5	Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021	Intervenant : Gaspard Vignon
-------------------------------------	---	-------------------------------------

Le procès-verbal de l'assemblée 2021 est sur le site de la FMBV. Personne ne demande la lecture du protocole. Il est accepté par l'assemblée. Gaspard Vignon remercie Claude Schmidli pour la tenue du protocole.

Point de l'ordre du jour : 6	Rapport d'activité du Président	Intervenant : Gaspard Vignon
-------------------------------------	--	-------------------------------------

Le rapport du président est disponible sur notre site fmbv.ch. En résumé, Gaspard Vignon commence par nous parler des difficultés rencontrées par la Villagoise de Dorénaz pour organiser un festival « normal » avec les contraintes du Covid. Le succès de la manifestation a payé les efforts du comité d'organisation. Au niveau de la FMBV de nouvelles forces, tant au comité qu'à la commission musicale, ont permis de faire un bon travail. Nos sociétés, malmenées par les différentes contraintes de la pandémie, ont bien résisté. Enfin Gaspard annonce son intention de quitter la charge de président de la FMBV en 2023. Ses activités professionnelles et familiales ne lui permettent plus d'être suffisamment disponible et réactif pour la FMBV. Il précise qu'il arrive également au bout de son deuxième mandat de 3 ans.

Point de l'ordre du jour : 7	Finances : a. Compte 2021-2022 b. Vérificateurs des comptes c. Budget 2022- 2023 d. Proposition : envoi des factures par courrier électronique	Intervenant : Eric Bellon
-------------------------------------	---	----------------------------------

Éric Bellon commence par nous présente le bilan de l'exercice 2021-2022. Il nous indique que l'exercice se termine par une perte de 359 frs. Nous n'avons pas encore reçu les 1500 frs d'aide de l'ACMV pour le concours des jeunes. Sans rentrer dans les détails des comptes le concours de jeunes se termine avec une perte de 1085 frs. Principalement dû à la location des pianos qui nous ont coûtés 2480 frs. Stéphane Revaz a vérifié les comptes par sondage. Il constate la bonne tenue des comptes et l'exactitude des chiffres. Il propose à l'assemblée d'accepter les comptes et d'en donner décharge au caissier et à lui-même. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Éric passe ensuite au budget 2022-2023. Il présente 2 versions pour les inscriptions au concours des jeunes avec des cotisations à 15 frs ou 25 frs. Les 2 versions sont déficitaires. Soit de 4880 ou de 2420, car nous allons lancer le concours de composition de la marche officiel qui donne 3000 frs au compositeur gagnant.

Il remercie enfin nos fidèles sponsors : ACMV pour son versement, FNX pour les pianos et la bijouterie Fournier de Martigny. L'assemblée accepte le budget à l'unanimité. Merci à Éric Bellon pour son travail.

Éric propose de faire l'envoi des factures de la FMBV aux mails des présidents pour faire encore peu d'économie sur les frais de bureau. La proposition est acceptée par l'assemblée.

Fabrice se réjouit de la reprise des activités musicales des sociétés et en particulier lors du festival 2022. Il y a eu presque 30 % de moins de participants au concours des jeunes. Il y a également eu seulement 11 jeunes musiciens, au lieu d'une trentaine en moyenne, qui ont participé à l'examen cantonal organisé pour les membres de la FMBV. Fabrice remercie Josef Fosserat, notre représentant à la commission musicale de l'ACMV, pour son travail pour la FMBV et pour l'association cantonale. N'hésitez pas à lui demander des renseignements sur les règlements et autres questions. Les examens cantonaux auront lieu, toujours à Massongex, le 29 avril 2023. La commission va lancer le concours de composition pour le nouveau morceau d'ensemble. Nous reviendrons plus tard pour les détails. Fabrice nous annonce la fin de son mandat avec la fanfare de Collonges après 17 ans. Il va quitter également la présidence de la commission musicale. Victor Mariétan nous quitte également. Fabrice nous propose 2 nouveaux membres. Elysa Pellegrino, musicienne à Muraz et Ambitus, directrice de l'Echo du Grammont. Elle a suivi de nombreuses formations en musique. Guillaume Mariéthoz, percussionniste à l'Harmonie de Martigny et Ambitus. Travail comme technicien en électroménagers. Il n'y a pas de vote pour les nouveaux membres de la commission musicale. Fabrice remet le trophée au vainqueur de la finale du concours des jeunes : Mr Jean Demurget. Bonne fin d'assemblée au tous.

Claude Schmidli, excusé ce jour, est notre vice-président ad intérim. Nous attendons toujours des candidatures. N'hésitez pas à vous manifester.

Dans l'article 6 des statuts de la FMBV, il est précisé que l'assemblée des délégués de la FMBV à lieu l'avant dernier samedi d'octobre, une semaine avant l'assemblée générale de l'association cantonale des musiques Valaisannes. Comme l'ACMV a décidé de ne plus avoir de date fixe pour son assemblée, nous devons modifier les statuts pour supprimer la liaison avec l'ACMV. Nous devons choisir si nous gardons l'avant dernier samedi d'octobre comme date de notre assemblée. Au vote l'assemblée accepte le changement de l'article 6. Prochaine assemblée à Monthey en 2023.

À la suite des dernières années et à l'arrivée de nouveaux membres à la commission musicale, nous proposons à l'AG d'optimiser les règlements du concours des jeunes solistes. Ces modifications sont valables pour toute les catégories vents. Pour commencer nous allons voter sur l'augmentation de l'inscription. Comme vous l'avez vu le concours n'équilibre pas ses dépenses, surtout au niveau des pianos. Il faut donc augmenter la finance d'inscription. Nous proposons à l'assemblée de monter la finance d'inscription de 25 à 35 frs pour les solistes, et de 25 à 50 frs pour les ensembles. Malgré ses hausses de tarifs, nous encore bien plus bas que le concours cantonal et le Slow Melody Contest. Une question de l'assemblée : ça ne serait pas plus simple de ne pas inscrire les 35 frs dans les règlements ? Le comité estime qu'il ne devrait pas avoir à augmenter les inscriptions d'ici quelques années. Au vote, 21 sociétés acceptent et un refuse.

Le comité propose ensuite de réduire le nombre de coupes distribuées par catégorie. Il n'est pas très logique de distribuer 3 coupes à une catégorie avec 5 participants et 3 coupes à une catégorie avec 30 participants. Il veut mettre en place une échelle du nombre de coupes : 1 coupe pour 5 participants, 2 coupes de 6 à 10 et 3 coupes ensuite. Grâce à ça, nous allons réduire les frais. L'harmonie de Martigny s'inquiète que le podium ne soit pas proclamé lors de la partie officielle : Nous allons toujours nommer les 5 premiers. Au vote, 2 sociétés pour, 16 contre et 4 abstentions. Nous restons, donc, avec 3 coupes par catégories quel que soit le nombre de participants par catégorie.

Le comité et la CM proposent pour la grande finale que seuls les trois premiers participants soient classés et non notés (points). Cela paraît plus cohérent avec la manière dont les jury établissent un classement et permet d'éviter un certains découragement pour les concurrents classés « derniers » malgré une bonne prestation. Vote, accepté à l'unanimité.

Enfin le comité propose de créer une catégorie vent 4 pour des musiciens, non professionnels, de plus de 21 ans. Ces musiciens ne participent pas à la grande finale, réservée aux juniors. Diverses sociétés s'inquiètent pour le temps à disposition pour cette catégorie le samedi. Le comité précise que d'après les chiffres des dernières années, jusqu'à 15 participants, il n'y a pas de problème. Vote, 20 sociétés acceptent, une refuse et une s'abstient. Proposition acceptée.

**Point de l'ordre
du jour : 12**

Compte Rendu du festival 2022

Intervenant : Rodolphe Richard

Mr Richard remercie en premier le comité et la commission musicale de la FMBV pour le soutien lors du festival 2022. Le retour du Covid n'a pas aidé à l'organisation du festival. Mais le comité et les gens de Dorénavant n'ont pas baissé les bras. Aidé de quelques photos de la manifestation, Mr Richard revient sur les étapes du festival : montage de la cantine, soirée du vendredi avec l'amicale du district, le concours des jeunes du samedi et le festival du dimanche. Le système du bracelet pour le paiement sans contact est une bonne solution. Il nous présente les chiffres des ventes heures par heures. Au total 8000 bières ont été bues. Les comptes définitifs ne sont pas encore connus. Le souper de remerciement des bénévoles aura lieu le week-end suivant l'assemblée. Il espère que les musiciens de la FMBV gardent un bon souvenir de leur passage à Dorénavant et souhaite aux délégués une bonne suite d'assemblée.

**Point de l'ordre
du jour : 13**

Présentation du festival 2023 à Champéry

Intervenant : Séraphin Clément

Séraphin commence par se présenter. Musicien et président de l'écho de la Vallée, il a 3 enfants musiciens à la société. Il est co-président du comité d'organisation. Le festival aura lieu du 26 au 28 mai. Le vendredi giron de la Vallée avec l'Harmonie de Monthey comme invitée. Comme animation, l'école de danse de Monthey. Le samedi concours des jeunes. La grande finale aura lieu à la salle des spectacles du Palladium. Le samedi soir « Long live the Queen » nous fera revivre tous les succès du groupe Queen. Le dimanche, programme « standard », passage devant jury, partie officielle devant le téléphérique, défilé dans la rue du village, par rang de 4, et prestations sur les différents emplacements. Possibilités de faire un concert itinérant dans différents endroits du village. Le soir proclamation des résultats du concours des jeunes et prix du défilé. Bien sûr honneur aux vétérans et Marignan pour conclure. Bal les 3 soirs. Actualité du festival à suivre sur WWW.festival2023.ch

**Point
de l'ordre
du jour : 14**

Attribution du Festival 2025

Intervenant : Gaspard Vignon

Gaspard demande si La Fanfare Municipale de Salvan accepte l'organisation du festival 2025. Son représentant accepte.

**Point de l'ordre
du jour : 15**

Lancement du concours de composition de la marche d'ensemble

Intervenant : Fabrice Reuse

Fabrice commence par nous rappeler que la marche actuelle doit être encore jouée en 2023 car elle doit être interprétée durant 5 festivals. Le compositeur de la marche touchera 3000 frs selon les tarifs ASM. Nous espérons recevoir plus de 4 compositions. Au cas où elles ne seraient pas de bon niveau, nous jouerons Marignan en attendant un nouveau concours. Elle sera en utilisation exclusive pour les sociétés de la FMBV pendant 5 ans. Voir les conditions complètes du concours sur le site de la FMBV.

Christian, Président de l'ACMV, salue l'assemblée. Pour commencer, il faut compléter les listes Suisa pour le 30 novembre 2022. Il faut également mettre à jour la liste des membres des sociétés, changement des adresses nouveaux membres adultes et les élèves de l'école de musique. L'ACMV organisera 2 séances d'informations sur les nouveautés du monde musical Valaisans et Suisse. Un courrier sera adressé aux sociétés. Les inscriptions pour la Fête Cantonal des Musique 2024 vont-elles aussi arrivées. La fête aura lieu sur le haut plateau de Crans-Montana, organisée par les 5 sociétés de la région. Elle aura lieu le 8 et 9 juin. Les pièces pour le concours sont déjà choisies en collaboration avec nos amis musiciens Bernois. Prochaine assemblée cantonale à la Souste le 11 mars 2023. Mr Bohnet nous confirme le versement des 1500 frs pour le concours des jeunes 2022. Le comté cantonal fera aussi un versement de 359 frs pour compenser les pertes de l'exercice 2021-22. Christian remercie le comité et la commission musicale pour les améliorations aux règlements et son dynamisme à la recherche de nouvelles solutions. Bonne saison musicale à toutes les sociétés. Gaspard remercie nos représentants Magrit Picon et Cédric Pochon pour leur travail au comité de l'ACMV et remercie le dit comité pour le soutien financier au concours des jeunes.

André Ferrari, Nouveau Président de l'Amical des Vétérans du Valais Romand, nous annonce la prochaine assemblée à Vouvry. Son comité recherche une société pour organiser une assemblée en 2025 dans le Bas-Valais. Pour conclure il souhaite une bonne année musicale aux sociétés de la FMBV.

Mr Jaques Berra propose une visite du Palladium pour les personnes intéressées.

Les membres du comité sont à disposition des sociétés en tout temps pour des questions ou des précisions.

Gaspard Vignon remercie encore l'écho de la montagne de Champéry pour l'accueil des sociétés et clôt l'assemblée à 18H50. S'excuse de ne pouvoir rester très longtemps à l'apéritif car il a le concert de La Vouvryenne le soir même.

L'assemblée est suivie d'un apéritif offert par la Municipalité de Champéry.

L'écho de La Montagne nous offre une petite aubade avec Black Wood en ouverture.

Visitez notre site internet www.fmbv.ch pour d'autres renseignements.

Fait à Champéry par Claude Schmidli